

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	<b>QUARTZ</b>
<b>Codes produit</b>	Voir l'annexe 1
<b>Formule</b>	SiO <sub>2</sub>
<b>Synonymes</b>	Farine de silice, Farine de silice cristalline, Farine de quartz, Sable de quartz, quartzite.
<b>No.-CE</b>	238-878-4
<b>No.-CAS</b>	14808-60-7
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	Exempté conformément à l'annexe V.7

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation recommandée</b>	Principales applications (liste non exhaustive): peinture, céramique, fibre de verre, adhésifs, plastiques, joints en caoutchouc, béton spécial, fabrication de pastilles de silicium, de ferrosilicium et d'oxyde de fer. Adjuvant pour la production de ciment et de béton. Matériau de plastification.
<b>Utilisations déconseillées</b>	Aucun usage identifié à la Section 1.2. n'est déconseillé.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Entité juridique</b>	<b>Coordonnées</b>
Sibelco Europe Plantin & Moretuslei 1A B-2018 Antwerpen	Voir l'annexe 2

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Sibelco Europe  
+32 3 223 6611 (pendant les heures de bureau)

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le Règlement CE 1272/2008**  
Pas de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pas de classification.

**2.3 Autres dangers**

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH. Aucun autre danger identifié.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

**Nature chimique** Substance contenant une composante principale.  
**Impuretés** Aucun(e).

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Classification (1272/2008/CE)	% en poids	Numéro d'enregistrement REACH
Quartz	238-878-4	14808-60-7	-	>98	Exempté
Quartz (fraction fine)	238-878-4	14808-60-7	STOT RE 1 H372	<1	Exempté

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux** Aucun danger nécessitant des mesures de premier secours spécifiques.

**Contact oculaire** Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste.

**Contact cutané** Aucune mesure de premier soin nécessaire.

**Ingestion** Aucune mesure de premier soin nécessaire.

**Inhalation** Un transfert de l'individu exposé à l'air libre est recommandé.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes principaux** Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Aucune mesure de premier soin nécessaire.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.

**Moyens d'extinction déconseillés** Aucune restriction en matière de moyen d'extinction à utiliser.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Pas de décomposition thermique dangereuse.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire.

## **RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la production de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement respiratoire de protection individuelle conforme à la législation nationale, voir EN 143 : 2000.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucune exigence spéciale.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éviter le balayage à sec et utiliser des systèmes à vaporisation d'eau ou à aspiration (équipés d'un filtre à air à particules de haute efficacité) afin d'éviter la production de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Voir sections 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Mesures de protection**

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. D'autres moyens de contrôle adaptés peuvent inclure une enceinte, une isolation, une suppression par l'eau, un équipement de protection respiratoire. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

#### **Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Enlever les vêtements souillés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Douche et changement de vêtements à la fin de la période de travail.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (p. ex. poussière totale, poussière respirable).

Pour connaître les limites équivalentes dans les autres pays, consultez un hygiéniste du travail compétent ou les autorités de réglementation locales.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Pays-Bas
Quartz		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> resp	VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> alv		TGG: 0.075 mg/m <sup>3</sup> resp
Nom chimique	Italie	Espagne	Portugal	Danemark	Pologne
Quartz	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> resp	VLA-ED: 0.1 mg/m <sup>3</sup> resp	VLE-MP: 0.025 mg/m <sup>3</sup> resp	GV: 0.3 mg/m <sup>3</sup> tot GV: 0.1 mg/m <sup>3</sup> resp	NDS: 2 mg/m <sup>3</sup> tot NDS: 0.3 mg/m <sup>3</sup> resp
Nom chimique	Belgique	Finlande	Norvège	Hongrie	Suède
Quartz	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> resp	HTP-arvot: 0.05 mg/m <sup>3</sup> resp	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> tot TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> resp	ÁK: 0.15 mg/m <sup>3</sup> resp	NGV: 0.1 mg/m <sup>3</sup> resp
Nom chimique	Roumanie	Russie	Grèce	République tchèque	Slovaquie
Quartz	NGV: 0.1 mg/m <sup>3</sup> resp			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> resp	NPEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup> resp

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, p. ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de blessures pénétrantes de l'œil.
<b>Protection de la peau</b>	Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. vêtements de protection, crème barrière).
<b>Protection des mains</b>	Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. gants, crème barrière). Lavez-vous les mains à la fin de chaque session de travail.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. Il est recommandé d'utiliser les demi-masques ou masques complets avec des filtres contre les particules de catégorie 2 ou 3 (FP2 - FP3). Voir EN 143 : 2000 - des équipements de protection respiratoire. Filtres à particules.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Évitez la dispersion par le vent.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @20°C	Solide
Aspect	Poudre ( forme du grain: angulaire )
Couleur	Marron
Odeur	Sans odeur
pH	5 - 8 (@40% en dispersion aqueuse @20°C)
Point de fusion/congélation	> 1610 °C
Point/intervalle d'ébullition	2230 - 2590 °C
Point d'éclair	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Taux d'évaporation	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable (non combustible)
Limites d'inflammabilité dans l'air	Ininflammable
Limites d'explosivité	Non-explosif (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives)
Pression de vapeur	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	2 - 3 (eau = 1)
Solubilité	
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité dans l'acide fluorhydrique	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Sans objet (substance inorganique)
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'échauffement spontané au dessous de 400 °C (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Température de décomposition	~2000 °C
Viscosité, dynamique	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Propriétés explosives	Non-explosif (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives)
Propriétés comburantes	Pas d'oxydation (la substance est incapable de réagir exothermiquement avec un matériau combustible)

### 9.2 Autres informations

Sans objet.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Inerte, non réactif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable chimiquement.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses.

### 10.4 Conditions à éviter

Non pertinent.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Non pertinent.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	.
<b>Ingestion</b>	La DL50 orale aiguë du quartz est supérieure à 2 000 mg/kg.
<b>Contact cutané</b>	La DL50 dermique aiguë du quartz est supérieure à 2000 mg/kg.
<b>Inhalation</b>	Il n'existe aucune donnée spécifique de toxicité aiguë à des doses permettant une décision catégorique sur la classification en matière de toxicité d'inhalation aiguë, quelle que soit la forme de silice cristalline à 100 %. Aucune toxicité d'inhalation aiguë n'est attendue d'après les références croisées d'une étude de conformité de l'OCDE avec une substance qui contient 45 % de cristobalite et ne donne aucune indication de létalité. Par conséquent, aucun test supplémentaire n'est garanti dans l'intérêt du bien-être animal.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Quartz	>2000 mg/kg	>2000 mg/kg	

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour la peau (OCDE TG 404).
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour les yeux (OCDE TG 405).
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune preuve de sensibilisation de la peau dans les données du manuel.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Le quartz a un effet génotoxique et mutagène, essentiellement de par ses effets inflammatoires. Le quartz respirable n'a entraîné aucune mutation HPRT accrue dans des cellules épithéliales pulmonaires in vitro du rat.
<b>Cancérogénicité</b>	Un risque accru de cancer du poumon est démontré uniquement lors d'expositions professionnelles fréquentes à la silice cristalline respirable. Le risque accru de cancer du poumon se limite aux sujets ayant contracté la silicose.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	La silice est essentielle à la fonction pulmonaire normale et est ingérée oralement via la consommation d'aliments contenant naturellement de la silice. Une étude précoce portant sur une génération de rats Wistar n'a fourni aucune preuve d'effets indésirables suite à une absorption à long terme d'eau riche en silice.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Études disponibles; peu probantes.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	<p>Ce produit n'est pas classé STOT RE selon les critères définis dans le Règlement CE 1272/2008.</p> <p>Une exposition prolongée et/ou massive aux poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire peut provoquer la silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt dans les poumons de fines particules alvéolaires de silice cristalline.</p> <p>Un faisceau de preuves vient étayer le fait qu'un risque accru de cancer se limiterait aux personnes souffrant déjà de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose doit être assurée en respectant les limites réglementaires existantes d'exposition professionnelle et en appliquant des mesures supplémentaires de gestion des risques le cas échéant (voir la section 16 ci-dessous pour plus d'informations).</p>
<b>Danger par aspiration</b>	Aucun danger d'aspiration envisagé.

---

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Non pertinent

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Non pertinent.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent. Certains organismes accumulent  $\text{Si(OH)}_4$ .

### 12.4 Mobilité dans le sol

Négligeable.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet secondaire spécifique connu.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales.

**Emballage** La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de gestion des déchets habilitée.

---

## **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1 Numéro ONU**

Non pertinent.

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non pertinent.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR: Non classé  
IMDG: Non classé  
ICAO/IATA: Non classé  
RID: Non classé

### **14.4 Groupe d'emballage**

Sans objet.

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non pertinent.

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune précaution spéciale.

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non pertinent.

## **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Information sur les législations nationales** Pas d'information disponible.

**Législation/exigences internationales** Aucune information disponible.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt de l'enregistrement REACH, conformément à l'Annexe V.7. du Règlement (CE) 1907/2006.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les données s'appuient sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent en aucun cas une garantie en termes de caractéristiques spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable

### Matériaux de tiers

Dans la mesure où les matériaux non fabriqués ou fournis par Sibelco Europe sont utilisés en conjonction avec ou à la place de matériaux de Sibelco Europe, le client est responsable d'obtenir lui-même, du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et autres propriétés concernant ces matériaux ou d'autres matériaux et de se procurer les informations nécessaires à leur sujet. Aucune responsabilité ne saurait être acceptée pour ce qui concerne l'utilisation de QUARTZ de Sibelco Europe en conjonction avec les matériaux d'un autre fournisseur.

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

### Formation

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.

### Autres informations importantes

En 1997, le CIRC (le Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée sur le lieu de travail pouvait provoquer un cancer des poumons chez l'homme. Il a toutefois signalé qu'il ne fallait en aucun cas incriminer toutes les circonstances industrielles et tous les types de silice cristalline. (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques carcinogènes des substances chimiques pour les hommes, Silice, poussières de silicates et fibres organiques, 1997, Vol. 68, CIRC, Lyon, France).

En 2009, le CIRC a confirmé, dans ses Monographies série 100, sa classification de la poussière de silice cristalline, sous forme de quartz et de cristobalite (Monographies du CIRC, Volume 100C, 2012)

En juin 2003, le CSLEP (le Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle) a conclu que le principal effet pour l'homme de l'inhalation de poussières de silice cristalline alvéolaire était la silicose. "Nous disposons de suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon augmente chez les personnes souffrant de silicose (et, apparemment, pas chez les employés ne souffrant pas de silicose, et exposés à des poussières de silice dans les carrières et dans l'industrie de la céramique). La prévention de la survenue de la silicose permettra donc également de réduire le risque de cancer..." (CSLEP, SUM Doc 94-final, juin 2003).

Un accord de dialogue social plurisectoriel sur la protection de la santé des travailleurs dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent a été signé le 25 avril 2006. Cet accord autonome soutenu financièrement par la Commission européenne est fondé sur un Guide de bonnes pratiques. Les exigences de cet accord sont entrées en vigueur depuis le 25 octobre 2006. Cet accord a été publié dans le Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes ainsi que le Guide de bonnes pratiques, sont disponibles sur le site : <http://www.nepsi.eu> et contiennent des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits qui contiennent de la silice cristalline alvéolaire. Documents de référence disponibles sur demande auprès de EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice.

Cette fiche de données de sécurité (FDS) s'appuie sur les dispositions légales du Règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et Annexe II), tel que modifié. Son contenu fait office de guide de la manipulation préventive appropriée du matériau. Il relève de la responsabilité des destinataires de cette FDS de veiller à ce que les informations communiquées ici soient correctement lues et comprises par toutes les personnes susceptibles d'utiliser, de manipuler, de détruire ou d'entrer en contact de toute autre manière avec le produit. Les informations et instructions fournies dans cette FDS s'appuient sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, à la date de publication indiquée. Elles ne doivent en aucun cas être interprétées comme une garantie de performances techniques et de caractère adapté à des applications spécifiques ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable. Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.

### Abréviations et acronymes

EC: Commission Européenne

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances (L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

TWA: Time-Weighted Average (VME - Moyenne pondérée en temps) - 8 heures

tot: Poussières totales

alv: Inhalable

resp: Poussières respirables

LD50: Dose létale médiane

STOT: Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique pour certains organes cibles)

RE: Expositions répétées

PBT: Persistante, Bioaccumulable, Toxique

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulating (très Persistantes et très Bioaccumulables)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations for the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code

ICAO: International Civil Aviation Organization

**FDS n°**

AP00127 / APS0

**Avis de non-responsabilité**

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

## ANNEXE 1: NOM COMMERCIAL ET CODES PRODUIT

Nom commercial	Codes produit
Kwartszand	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI, M35 MAM1, MAM1S, MAM1SA, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD AF100 SIG 1, SIG2, SIG 3, S50, S55, S60, S65, S70, S80, S85, S90, S150, ST7
Puresil®	MAM1, MAM1S, MAM1SA, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U SIG1, SIG1S
DRY SAND, WET SAND, FILTERSAND, etc....	
GRANI ROSSI	
MIX DI SABBIE	
SABBIA ATTRIZIONATA BIANCA	
SABBIA ATTRIZIONATA FONDERIA	
SABBIA ATTRIZIONATA ROSSA	
SILICA SAND - LISSIL - BLANSIL - UNIFRAC	CV02, CV03, CV22, CV23, CV30, CV31, CV32 / CV32 Brut criblé, CV35, CV300 Sable correcteur CV SO/VR, Cobanasil LA02, LA22, LA30, LA31, LA32 / LA32 Brut vrac, LA35, LA300 HY3 Fondsil, Sable correcteur MO, Cobanasil NE03, NE24, NE30, NE34 Blansil 24 / Blansil 24T Sable correcteur NE, Sable correcteur LC Grès enrochement, Grès 20/40, Grès 30/150 BR34, BR35, BR36, BR37 GA38, GA39 LS39, Lissil 39 Sable correcteur BR, Sable correcteur HA, Sable BR / TC Equisable BR, Equisable HA HN31, HN34, HN38 HN 0,4/0,8, HN 0,6/1,6, HN 1/2,5, HN 2/4, HN 5/10 SH22 MX1600, MX 0,4/1,6H, Mel Bord Evolution, Mel Toubin Cobanasil, Unipar Bunker BE001, BE01, BE30, BE31, BE32, BE38 Sable correcteur jaune, Sable correcteur rouge, Cobanasil BB 0/2, BB 0,1/1,2, BB 0,2/2, BB 0,3/1,2, BB 0,3/2,6, BB 0,4/1,6, BB 0,6/2, BB 0,6/2,6, BB 0,8/1,4, BB 0,8/1,8, BB 0,8/2,5, BB 1/2,5, BB 2,5/5, BB 2/4, BB 2,5/5, BB 3/8, BB 4/8, BB 8/15 MI01, MI31, MI51 MI n°0, MI n°1, MI n°2, MI n°1-2 MI 0/2,5, MI 0,1/1,2, MI 0,1/1,6, MI 0,1/0,35, MI 0,2/0,6, MI 0,2/0,8, MI 0,3/0,6, MI 0,3/0,8, MI 0,4/0,7, MI 0,4/0,8, MI 0,4/0,9, MI 0,4/1,3, MI 0,5/1, MI 0,7/1,3 Assainil, Cobanasil Sable SIL 0/3, Sable SIL 0,7/1,3 Blansil 0,6F, Blansil 3F, Blansil 35F Sable D1 Sable à Bâtir BB, Sable fin MI Brut M, Sable correcteur MI BV, Sable correcteur brut criblé MI Unifrac 12/20, Unifrac 16/30, Unifrac 20/40, Unifrac 30/50, Unifrac 40/70 DU32 DU 0,1/0,35, DU 0,1/0,4, DU 0,1/0,5, DU 0,1/0,6, DU 0,3/1,2, DU 0,4/1, DU 0,4/0,8, DU 0,4/1,3 DU2 Brut / Brut criblé DU3 Brut / Brut criblé

	Sable fin DU CB 0,2/1 Silmax 1,2/2 SP20, SP30, SP40, SP41K, SP45, SP49, SP49R, SP55, SP65, SP80 Artsand1 G1, G2, G3, G4, G5 RM20F, RM30, RM41, RM41K, RM41K130, RM41E, RM41ES, RM43, RM45M, RM49, RM49R CR31, CR31S, PBS1, PBS1S, PBS2, PBS3 TD1, TD2, TD3, TD4, HI3, HI3B F65
Quarzsand	H31 H33
ENTZAND	M32
SILVERBOND®	VP(*) D6 M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD AF100
KWARTSZAND	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD AF100
QUARTZ	
Dansand	
Bornholmsand	
Silversand	
MASTERDUR	K105
Nilsia quartz	NFQ 0,05–0,2 / 0,05–0,2 Low Ti / 0,05–0,5 / 0,1–0,6 / 0,1–0,6L / 0,1–0,6 S / 0,5–1,2 T ki / 0,5–1,5 / 1–2 / 2–3 / 3–5 / 8–16 / 0,5–1 T / 0,7–1,2 T / 1–2 T / 1–4 mi / 2–3 T / 3–5 T / 0–6 / 0–10 / 10–35
Sponesand	0-0,2 / 0-0,4 / 0,1-0,4 / 0,3-0,5 / 0,4-1,0 / 0-1 / 0-1,2 / 0,8-1,2 / 1,0-2,5 / 0-3,5 / 2,0-3,5 / 3,0-6,0 / 0-6 / 1-4 / 2-4 Støpe og Muresand 0/8 Pusse/Muresand Spone Volleyballsand 50
Quartz sand BK	BK56D, BK45D, BK56W
Baskarpsand	
Baskarp - Filtersand	
Silica sand	
Broby sand	
Skånörsand	
SILICA SAND/QUARTZ SAND	26, 28, 30, 35, 37, 40, 45, 48, 50, 52, 55, 60, 65, 70, 80, 80F, 95, 100, 110, 6/12, 8/16, 8/25, 8/30, 10/16, 14/25, 16/30, 18/36, 20/40, 40/70, 1-2MM, 2-4MM, AMBER, BUILDING SAND, BUNKER SAND, DSG, EW80, FF, FILL MATERIAL, FINES, FLINT, GAWSWORTH F, HS, OIS, PWS, SP30, SPORTS 30, SLOFIL, T, W BLEND, WBS, MAM1, MAM1S, MAM1SP, M32
SABBIA	ELS TIPO FO/10, TIPO FO/18 S, TIPO FO/20, TIPO FO/25, TIPO FO/30, TIPO FO/31, TIPO FO/32, TIPO FO/34, TIPO FO/MB TIPO AF/25 5SN 1 2 SPECIALE P 20, P 30, P 35 S, P 35, P 40, P 50, P 60 110 V, 110 DV, CRYSTAL, CRYSTAL SUPER FINE, SUPER FINE, FONDERIA S 53, GROSSA, MULTIUSO AFS 50/60 SP, RM 01, RM 10, RM 20, RM 30, RM 45, RM 49, 1A

	ARF/25 SIG1, SIG2, SIG3, S50, S60, S80, S90, S150, ST7 M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD AF100
GRANUSIL PM	0,1-0,3 0,3-0,7 0,7-1,2 1,2-2,5 2,5-4,0
ARENA SECA, ARENA HUMEDA, ARENA SILICEA	A-GRH12, A-GRH12D, A-GRH1530, A-GRH26 , A-GRH615, A-GRS05, A-GRS05/2ICCET, A-GRS05BIO, A-GRS07,A-GRS07BT, A-GRS12, A-GRS12C, A-GRS12CAR, A-GRS12CMB, A-GRS26, A-H25, A-H35, A-H40BK, A-H40BKFL, A-H40BKFLIQE, A-H40BKFLVC, A-H40BKIQE, A-H40BKPER, A-H40BKVC, A-H40ZA, A-H45, A-H45SGB, A-H45VD, A-H50BK, A-H50BKFL, A-H55, A-H55CAS, A-H55GE, A-H55SGR, A-H55VD, A-H70, A-HAVGP2, A-HAVGULL, A-HAVGUNA, A-HAVSG3, A-HC, A-HC45, A-S0550PD, A-S25, A-S25CH, A-S25SGC, A-S35, A-S40BK, A-S40BKFL, A-S45, A-S45FL, A-S45FLAM, A-S50BK, A-S50BKFL, A-S50BKFLFS, A-S50BKGE, A-S50BKME, A-S55, A-S55AV, A-S55NMI, A-S60FC, A-S70, A-S70KL, A-SC, A-SC USGA CA-07MS, CA- 12MS, CA-24MS, CA-BCSH, CA-BCSS, CA-BCSSDH, CA-BPH, CA-IR06S, CA-SDS, CA-V07H, CA-V600H, CA-V600S, CA-V05SD, CA-RSDH, CA-V600PS, CA-P6S, CA-BPMBCSS, CA-R FILLER, CA-V07S, CA-VGR12S, CA-C40S, CA-V3040S, CA-VIOS, CA-C55S, CA-V07S F, CA-VGV24S, CA-BCSS SGALC, CA-BCSS SGMONT, CA-C55S AMITECH, CA-RSDH, CA-BPS, CA-DU32S, CA-IR06H, CA-MOGV58H, CA-RVBCSH, CA-SDH, C-ASGH, C-ASGS, CA-V07H F J-1530H, J-1530S, J-3040H, J-3040S, J-4050H, J-4050S, J-5060H, J-5060S, J-6070H, J-6070S, J-7080H, J-7080S, J-4060GGH, J-4060MTH, J-5060 MTS, J-4060GMH, J-5060HFE150, J-3060H (USGA), J-4060DH, J-4060DS, J-4060MS, J-80120H, J-80120S, J-2030S, J-3060S (USGA), J-400 H, J-450H, J-480H, J-500IH, J-50TSGH, J-50TPHSA, J-50TPSH, J-50SEVH, J-60BSGH, J-5060HSI, J-100TSGH, J-2030S1, J-80120ICCETS, J-4060BTH, J-50TPH, J-50CVTH, J-6070SC, J-5060 PS, J-5864S, J-5080HFE200, J-4060GGHK, J-2030OHL, J-3500IH, J-5070SSK, J-350 SGH, J-350 KH, J-50TPHS, J-4060DHAP, J-3070H, J-450SGH, J-5060SAMC, J-5060SF, J-5060HN, J-5060MRHS R-GRH12N, R-HN, R-HS600, R-HN200, R-GRH12F, R-HF, R-HF50, R-SN, R-HF200, R-HFG, R-F3040H, R-HF600, R-HF600 seca, R-F3040S, R-HF600S BB, R-HFVZ, R-HFCAS, R-HS600GPBA, R-HS600GPAA, R-HNIQ, R-HNFO, R-HFMO, R-GRH12SFMUT, R-GRH12SMUT, R-HNVZ, R-GRH12NIM, R-HF2, R-S600GPBA2, R-S600GPAA2, R-SNCO, R-HN200TC, R-S600KK, R-SNTO, R-AL-S600AGC, R-HFOI ZF-C40S , ZF-BE01S , ZF-R0408S , ZF-V2 , 5S , ZF-C55H , ZF-C55S , ZF-IR06H , ZF-IR06S , ZF-L105115H , ZF-L105115S , ZF-V05SD , ZF-VGR12SD , ZF-RHN , ZF-V07H , ZF-V07S , ZF-VGV24S , ZF-V3040S , ZF-V600H , ZF-V600S , ZF-VGR12H , ZF-VGR12S , ZF-VGV26H , ZF-VGV26S , ZF-VIOH , ZF-VIOS , ZF-J5060S , ZF-J6070S , ZF-CA24MS , ZF-RGRH12N , ZF-VGR36H , ZF-P40/05S , ZF-GV08SMM , ZF-VGRH12F , ZF-CA12MS , ZF-CA07MS , ZF-V07S F

---

Quartz sand BK	BK3W, BK3D, BK4W, BK4D, BK5W, BK5D, BK35W, BK35D, BK45W, BK45D, BK55W, BK55D, BK50W
Quartz sand TM	0.071-0.25, 0.1-0.3, 0.1-0.4, 0.1-0.5, 0.2-0.6, 0.4-0.8, 0.5-1.2, 0.8-1.6, 0.4-2.0, 4070U, 4050A, 3050U, 3050A, 2040U, 2040A, 1630U, 1630A, 1220U, 1220A, 100 Mesh

Date d'émission : 16/06/2016 ( Version 1 )  
APA0001 / APA1

**ANNEXE 2: COORDONNÉES SERVICE À LA CLIENTÈLE**

<b>Pays</b>	<b>Coordonnées</b>
Pays-Bas	Sibelco Europe MineralsPlus Op de Bos 300 NL-6223 EP Maastricht Tel.: +31 (0)43 3663636 sales.mineralsplus@sibelco.com
Pays-Bas	Sibelco/Filcom BV/Eurogrit Noordhoek 7 NL-3351 LD Papendrecht Tel.: +31 (0)78 615 8122 / +31 (0)78 654 6770 sales.filcom@sibelco.com / info.eurogrit@sibelco.com
Allemagne	Sibelco Deutschland GmbH Sälzerstrasse 20 DE-56235 Ransbach-Baumbach Tel.: +49 2623 830 kontakt@sibelco.de
Belgique	Sibelco Benelux De Zate 1D B-2480 Dessel Tel.: +32 14 83 72 11 sales@sibelco.be
Espagne	Sibelco Spain Capuchinos de Basurto, 6 - 5º B ES-48013 Bilbao (Vizcaya) Tel.: +34 944240098 pedidos@sibelco.com
Italie	Sibelco Italy Viale Dino Ferrari, 75/83 Maranello IT-41053 Modena Tel.: +39 0536 934111 ordini_clienti@sibelco.com
France	Sibelco France Immeuble Le Colisée – Bât. C 8 Avenue de l'Arche ZAC Danton FR-92419 Courbevoie Cedex Tel.: +33 1 53 76 82 12 adm.commercial.paris@sibelco.fr
Turquie	Sibelco Turkey ÇALTI KÖYÜ TR-09500 ÇİNE/AYDIN Tel.: +90 256 722 27 00 selda.sevinc@sibelco.com
Pologne	Sibelco Poland Al. gen Józefa Hallera 165 PL-80-416 Gdańsk Poland Tel.: +48 58 524 0245 csa.gdansk@sibelco.com
Royaume-Uni	Sibelco UK Brookside Hall, Sandbach UK-CW11 4TF Cheshire Tel.: +44 845 357 1010 sales@sibelco.co.uk
Suède	Sibelco Sweden Södra Ågatan 4B SE-431 35 MÖLNDAL SWEDEN Tel.: +46 31 733 2210 order.molndal@sibelco.com

<b>Pays</b>	<b>Coordonnées</b>
Norvège	Sibelco Sweden Södra Ågatan 4B SE-431 35 MÖLNDAL SWEDEN Tel.: +46 31 733 2210 order.molndal@sibelco.com
Danemark	Sibelco Sweden Södra Ågatan 4B SE-431 35 MÖLNDAL SWEDEN Tel.: +46 31 733 2210 order.molndal@sibelco.com
Finlande	Sibelco Finland Mikkelänkallio 3 FI-02770 Espoo Finland Tel.: +358 10 217 9800 order.finland@sibelco.com
Ukraine	Sibelco Ukraine Illinsky Business Center 8, Illins'ka Street, 1st block, 4th floor 04070 Kyiv Ukraine Tel.: +380444903318 ua.clay@sibelco.com
Russie	Sibelco Russia Eganovo village Ramensky district 140125 Moscow region Russian Federation Tel.: +7 4952325150 *323 marketing-sibrus@sibelco.com

Date d'émission : 31/05/2016 ( Version 1 )  
APA0101 / APA2